



Procès-verbal
Le mercredi, 17 mai 2000 - n° 108

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 00.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose:

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement péquiste la mise en place immédiate des services gouvernementaux en ligne auprès des entreprises et des citoyens.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 20 minutes sont allouées à l'auteur de la motion qui disposera également de 10 minutes pour sa réplique; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des intervenants sera redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève une question de règlement au sujet de la transmission de la demande d'inscription au *Feuilleton* de la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup). M. Bissonnet, vice-président, prend la question en délibéré en indiquant que M. le Président rendra une directive aux renseignements sur les travaux de l'Assemblée pendant les affaires courantes de la présente séance.

Suit le débat sur la motion de M. Dumont.

À la fin de son intervention, M. Cliche, ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux, propose l'amendement suivant :

QUE la motion en discussion soit amendée comme suit :

— en remplaçant dans la deuxième ligne le mot « immédiate » par le mot « rapide ».

17 mai 2000

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement péquiste la mise en place rapide des services gouvernementaux en ligne auprès des entreprises et des citoyens.

M. Bissonnet, vice-président, juge l'amendement recevable.

Du consentement de l'Assemblée, le débat se poursuit sur la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup) et sur l'amendement de M. Cliche, ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux.

À la fin de son intervention, Mme Houda-Pepin (La Pinière) propose l'amendement suivant :

QUE la motion en discussion soit amendée comme suit :

— en ajoutant à la troisième ligne, après le mot « entreprises », le signe et les mots suivants : « , des municipalités ».

La motion originale, telle qu'amendée par Mme Houda-Pepin, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement péquiste la mise en place immédiate des services gouvernementaux en ligne auprès des entreprises, des municipalités et des citoyens.

M. Bissonnet, vice-président, juge l'amendement recevable.

Du consentement de l'Assemblée, le débat se poursuit sur la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup) et sur les amendements de M. Cliche, ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux, et de Mme Houda-Pepin (La Pinière).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Cliche, ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux, dépose :

17 mai 2000

Le rapport du comité de coordination 1998-1999 sur l'inforoute gouvernementale.
(Dépôt n° 1117-20000517)

Le débat terminé, M. Bissonnet, vice-président, met aux voix l'amendement de M. Cliche.

La motion est adoptée à la majorité.

Puis, M. Bissonnet, vice-président, met aux voix l'amendement de Mme Houda-Pepin.

La motion est adoptée.

Enfin, M. Bissonnet, vice-président, met aux voix la motion de M. Dumont telle qu'amendée; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 01, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

17 mai 2000

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 16 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 93 Loi sur la sécurité des barrages. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1118-20000517)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Duguay (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 159 citoyens et citoyennes du comté de Duplessis, concernant la dénomination du barrage SM3 en l'honneur de M. Denis Perron.

(Dépôt n° 1119-20000517)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Brodeur (Shefford) dépose :

Une série de documents ayant trait aux travaux d'aménagement intérieur des bureaux de la Société générale de financement du Québec (SGF).

(Dépôt n° 1120-20000517)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du mardi 16 mai 2000, sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 107, Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 82 en annexe)

Pour: **63** Contre: **41** Abstention: **0**

17 mai 2000

En conséquence, le principe du projet de loi n° 107 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 107 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

Puis l'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée M. Dumont (Rivière-du-Loup), amendée par M. Cliche, ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux, et par Mme Houda-Pepin (La Pinière). La motion, telle qu'amendée, se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement péquiste la mise en place rapide des services gouvernementaux en ligne auprès des entreprises, des municipalités et des citoyens.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 83 en annexe)

Pour: **104** Contre: **0** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Whissell (Argenteuil) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite l'équipe de l'odyssée Dumont 2000, composée de messieurs Guy Bolduc et Noël Burlon, qui termine un voyage de 6 000 km à vélo entre San Diego et Québec afin de sensibiliser la population aux difficultés que vivent les enfants aux prises avec des troubles sévères de communication, dont la dysphasie et l'autisme, et d'amasser des fonds pour améliorer les services offerts à ces enfants et à leur famille. Enfin, que l'Assemblée nationale salue le courage et la détermination dont messieurs Bolduc et Burlon ont fait preuve au nom des enfants dysphasiques et autistiques du Québec.

17 mai 2000

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et Mme Normandeau (Bonaventure) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale réclame du gouvernement fédéral qu'il octroie aux pêcheurs québécois leur juste part historique de crevettes du nord et qu'il leur accorde dans cette perspective, pour la saison de pêche 2000, une première tranche de 3 000 tonnes de cette ressource dans la zone située au Nord-Est de la Basse Côte-Nord.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de terminer ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi sur l'administration financière;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 114, Loi modifiant la Loi sur le cinéma.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président rend la directive suivante sur une question, soulevée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, concernant les modalités de transmission du préavis pour inscription au *Feuilleton*, dans le cadre des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition et prise en délibéré, ce matin, par M. Bissonnet, vice-président.

17 mai 2000

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La préparation du *Feuilleton* relève de la responsabilité du secrétaire général, sous l'autorité du Président de l'Assemblée nationale. En ce sens, un préavis adressé à la directrice de cabinet du Président de l'Assemblée, avec copie conforme au directeur du Secrétariat de l'Assemblée, ne contrevient à aucune disposition du Règlement. En effet, contrairement à ce qui est prévu à l'article 252 du Règlement à l'égard des amendements à un projet de loi présentés à l'étape de la prise en considération du rapport de la commission qui a étudié le projet de loi, où il est spécifié que les amendements doivent être transmis au bureau du secrétaire général, le Règlement ne fait aucune obligation de transmettre le préavis prévu à l'article 97.1 à une personne désignée. En conséquence, le préavis de la motion du député de Rivière-du-Loup ayant été reçu au cabinet du Président dans le délai prescrit à l'article 97.1 du Règlement pouvait être inscrit au *Feuilleton* de la présente séance.

De même, selon les termes de l'article 193 du Règlement, c'est au Président de l'Assemblée qu'il revient de déterminer si un préavis au *Feuilleton* est conforme au Règlement. Aussi n'y a-t-il rien d'anormal à ce qu'un préavis d'une motion soit acheminé au cabinet du Président. Toutefois, le secrétaire général devrait continuer à être la voie privilégiée pour les inscriptions au *Feuilleton*.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, propose que le principe du projet de loi n° 109, Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 109 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 109 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

17 mai 2000

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 18 mai 2000 :

- le premier, sur une question adressée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, concernant la réduction des chèques d'allocations familiales du Québec à compter du 1^{er} juillet 2000;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Gauthrin (Verdun) à Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, concernant les limitations proposées par la réforme du Code des professions quant à l'utilisation du titre de docteur.

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

Adoption

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, propose que le projet de loi n° 6, Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 6 est adopté.

17 mai 2000

À 17 h 40, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 mai 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

17 mai 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 107, Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux :

(Vote n° 82)

POUR - 63

Arseneau	Brassard	Gendron	Papineau
Barbeau	Caron	Geoffrion	Paquin
Baril	Carrier-Perreault	Goupil	Paré
(Berthier)	Chevrette	Harel	Payne
Baril	Cliche	Jutras	Pelletier
(Arthabaska)	Côté	Kieffer	(Abitibi-Est)
Beaudoin	(La Peltrie)	Labbé	Perreault
Beaulne	Côté	Lachance	Rioux
Beaumier	(Dubuc)	Landry	Robert
Bégin	Cousineau	Laprise	Rochon
Bergeron	Désilets	Leduc	Simard
Bertrand	Deslières	Léger	(Richelieu)
(Charlevoix)	Dion	Lelièvre	Simard
Blanchet	Dionne-Marsolais	Lemieux	(Montmorency)
Boisclair	Doyer	Maltais	St-André
Boucher	Duguay	Marois	Trudel
Boulerice	Facal	Ménard	Vermette
Boulianne	Gagnon	Morin	

CONTRE - 41

Beauchamp	Cusano	Kelley	Ouimet
Bélangier	Delisle	Lamoureux	Paradis
Bergman	Després	Laporte	Pelletier
Bordeleau	Dumont	Leblanc	(Chapleau)
Brodeur	Fournier	Loiselle	Poulin
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Sirros
Charest	Gautrin	MacMillan	Tranchemontagne
(Sherbrooke)	Gauvin	Marcoux	Vallières
Chenail	Gobé	Marsan	Whissell
Cholette	Houda-Pepin	Mulcair	Williams
Copeman	Jérôme-Forget	Normandeau	

17 mai 2000

Sur la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup) débattue et amendée lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 83)

POUR - 104

Arseneau	Chenail	Goupil	Ouimet
Barbeau	Chevrette	Harel	Papineau
Baril	Cholette	Houda-Pepin	Paquin
(<i>Arthabaska</i>)	Cliche	Jérôme-Forget	Paradis
Baril	Copeman	Jutras	Paré
(<i>Berthier</i>)	Côté	Kelley	Payne
Beauchamp	(<i>Dubuc</i>)	Kieffer	Pelletier
Beaudoin	Côté	Labbé	(<i>Chapleau</i>)
Beaulne	(<i>La Peltrie</i>)	Lachance	Pelletier
Beaumier	Cousineau	Lamoureux	(<i>Abitibi-Est</i>)
Bégin	Cusano	Landry	Perreault
Bélanger	Delisle	Laporte	Poulin
Bergeron	Désilets	Laprise	Rioux
Bergman	Deslières	Leblanc	Robert
Bertrand	Després	Leduc	Rochon
(<i>Charlevoix</i>)	Dion	Léger	Simard
Blanchet	Dionne-Marsolais	Lelièvre	(<i>Montmorency</i>)
Boisclair	Doyer	Lemieux	Simard
Bordeleau	Duguay	Loiselle	(<i>Richelieu</i>)
Boucher	Dumont	Maciocia	Sirros
Boulerice	Facal	MacMillan	St-André
Boulianne	Fournier	Maltais	Tranchemontagne
Brassard	Gagnon	Marcoux	Trudel
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Marois	Vallières
Caron	Gautrin	Marsan	Vermette
Carrier-Perreault	Gauvin	Ménard	Whissell
Chagnon	Gendron	Morin	Williams
Charest	Geoffrion	Mulcair	
(<i>Sherbrooke</i>)	Gobé	Normandeu	